



Révision globale des PAZ et RCCZ

Liste des pièces livrables pour avis de principe

Mars 2022 (version 1.0)

COMPOSITION DU DOSSIER ET FORMAT

Dans le cadre de la révision globale des PAZ et RCCZ, pour l'avis de principe (art. 33 al. 2 LcAT), la commune doit fournir **3 exemplaires papiers complets (datés et signés)** composés des pièces suivantes au SDT ainsi que les données numériques. La voie électronique sera privilégiée pour la consultation des services.

Objet	Détail
Plan d'affectation des zones	Plan général (1 : 10'000) Plan de détail des zones à bâtir (1 : 2'000)
Règlement communal des constructions et des zones	+ Annexes (tableau des zones, cahiers des charges des zones à aménager, prescriptions, etc.)
Rapport 47 OAT	+ Annexes (check-list PDC, parcelles concernées par la plus-value, etc.)
Programme d'équipement	Aperçu de l'état de l'équipement (plan) Programme
Géodonnées (PAZ et équipement)	Selon directive

ÉTUDES DE BASE

Ces pièces de base sont accompagnées, en fonction du projet, par les études de base suivantes (lien avec l'aide de travail – rapport 47 OAT). La règle générale concernant le nombre et le format des exemplaires est également valable pour ces documents.

Domaine et fiches du PDC	Objet	Service cantonal de contact	Loi de référence
A A.8 – A.9 – A.11	Concept nature et paysage	SFNP	LcPN
B	Lignes directrices du tourisme	SETI	LTour
B B.4	Plan des équipements pour le domaine skiable	SDT	LcAT
C C.3	Inventaire du patrimoine	SIP	LcPN
D	Concept de mobilité	SDM	
E E.3 – E.7	Planification territoriale énergétique	SEFH	LcEne (en révision)